accordé un mois de délai, nous serons encore plus avancés alors que les provinces maritimes. Si je ne me trompe, en effet, les brefs d'élection sont rapportables dans le Nouveau-Brunswick le 25 mars.

L'Hon. M. CAMPBELL-Le 9 mars.

L'Hon. M. CURRIE—Alors, ce sera le 21 ou le 22 mars que la législature de cette colonie siégera.

L'Hon. M. CAMPBELL - J'ai mal compris mon hon. ami; j'ai voulu dire que la législature suivant toute probabilité pourra

s'assembler le 8 ou le 9 mars.

L'Hon. M. CURRIE-Alors, c'est qu'on se prépare à précipiter les choses dans cette province autant qu'en Canada, dont le peuple n'a pas eu comme celui du Nouveau-Brunswick l'occasion de se prononcer sur le projet de la confédération. La population de cette dernière province me paraît comprendre très bien toute l'importance de la question et j'espère que son jugement sera réfléchi, car olle ne se prononcera qu'après avoir eu le temps et la facilité de discuter la mesure sous toutes ses faces. Mon hon, ami de la division Western (M. McCREA) m'a réellement étonné l'autre jour en disant que le conseil législatif électif n'avait été ni demandé ni désiré par le peuple, car je me rappelle que le conseil, lorsque la nomination appartenait à la couronne, a été l'un des griefs permanents du Bas comme du Haut-Canada.

L'Hon. M. McCREA - C'était avant l'Union.

L'Hon. M. CURRIE-On demandait que le conseil fut rendu électif.

L'Hon. M. McCREA-Pas après l'Union. L'Hon. M. CURRIE — J'assure mon hon. ami qu'il est dans l'erreur en disant qu'il ne fut pas adressé des requêtes en faveur du conseil législatif électif à l'époque du changement. Il n'a qu'à ouvrir les journaux du parlement pour se convaincre du contraire;—il verra encore une requête de la ville de Cobourg demandant de baser la représentation dans les deux chambres d'après le chiffre de la popolation. Dans son ignorance des faits, mon hon, ami a fait une assertion sur laquelle il n'a pas eu le temps de réfléchir avant de l'exprimer dans cette chambre, quoique à d'autres égards il ait traité le sujet avec beaucoup d'habileté sans cependant avoir le succès qu'il remporte toujours lorsqu'il défend les bonnes causes. (On rit.) Il a prétendu, d'un autre côté, qu'un conseil nommé par la couronne serait plus responsable au peuple qu'il ne l'est i entendu dans les rues,

aujourd'hui: voilà assurément quelque chose de nouveau pour moi. S'il en est ainsi, pourquoi ne pas dès lors appliquer ce système à l'autre branche de la législature? Je suis convaincu que dans ce cas le gouvernement coulcrait des jours beaucoup plus heurenx et beaucoup moins agités que celui d'aujourd'hui, tout composé d'hommes distingués qu'il est. (Rires.) Mais, dit mon hou. ami, le peuple est en faveur du projet car il a eu tout le temps désirable pour tenir des assemblées et adopter des requêtes. Je lui répondrai en lui demandant jusqu'à quel point la plupart des membres mêmes de cette chambre connaissaient la mesure avant de descendre à Québec? La connaissions-nous autant qu'aujourd'hui?

L'Hon. M. ROSS—Oui.

L'Hon. M. CURRIE-Mon hon. ami de Toronto repond—" Oui."

UN HON. MEMBRE—Non.

L'Hon. M. CURRIE-Un autre hon. membre dit "non." Quant à moi j'avoue que même le discours de l'hon député de Toronto m'a appris quelque chose que je ne savais pas auparavant. Le pays a attendu que la question fût discutée en parlement et que tout le projet fut présenté afin de le juger dans son ensemble; malheureusement, le conseil n'en a qu'une partie devant lui. Je n'ai pas eu le plaisir d'entendre toutes les remarques de mon hon. ami de Montréal [M. FERRIER], mais ce que j'en ai entendu m'a vivement intéressé. Je parle de ce qui se rapportait à la crise ministérielle du mois de juin dernier. J'avais cru que le célèbre memorandum que le gouvernement a depuis répudié en grande partie, renfermait toutes les explications ; mais la scène décrite si brillamment par l'hou. membre et dans laquelle le président du conseil rencontre le proc.-gén. du Bas-Canada....

L'Hon. M. FERRIER-Je n'ai pas dit que je l'avais vue : j'en ai seulement entendu

parler.

L'Hon. M. CURRIE-Lorsque l'hon. M. CARTIER regut dans ses bras l'hon. M. Brown. (Rires.)

L'Hon. M. FERRIER-J'ai dit simploment ce que l'on se répétait dans les rues.

L'Hon. M. CURRIE-Et que l'hon. M. Brown jura une allégeance éternelle à l'hon. M. CARTIER. (Rires.)

L'Hon. M. FERRIER—Je ne faissis que répéter les on-dit du jour, et j'ai dit que je ne savais rion autre chose que co que j'avais